



L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 16 janvier 2018

Bienvenue à « Tout le monde en parle »

Le 12 janvier, nous avons tenu la première rencontre du conseil syndical élargi où nous avons présenté le carnet des demandes syndicales. Comme vous le savez, neuf membres du conseil syndical élargi, dont trois directement du conseil syndical, n'ont pas pu être présents parce que l'employeur jugeait qu'il y en avait déjà trop et nous annonçait du fait même qu'il faisait entrave à notre droit syndical d'être représenté par un plus large conseil pour préparer la négociation.

Lors de cette rencontre, cette action patronale a fait l'objet d'un débat. Nous avons convenu que des actions seraient faites par l'exécutif et qu'il est impératif que l'employeur respecte notre droit d'être représenté, surtout à la veille de la négociation.

Le conseil syndical élargi se forme seulement à la veille des négociations, c'est un outil essentiel pour la distribution de l'information et la mobilisation. Nous savons tous que l'employeur aurait pu tous les libérer s'il contrôlait bien la planification.

Heureusement, la rencontre s'est bien déroulée, il y a eu des bons débats constructifs qui ont permis de bien se préparer pour l'assemblée générale spéciale.

Dimanche matin, le 14 janvier 2018, l'assemblée générale spéciale a eu lieu et nous avons pu sentir une belle union dans la salle. Les interventions étaient positives et en symbiose avec le plan de l'exécutif. Le carnet des demandes syndicales a été accepté à l'unanimité, avec seulement quelques amendements qui permettront de clarifier certains points. Prochainement, nous procéderons au dépôt des demandes ce qui lancera le début des négociations.

Quel beau temps pour se mobiliser et s'unir pour la cause des travailleuses et des travailleurs du SNPCV. N'oublions pas que les batailles et les revendications se font par la force du nombre. Le SNPCV connaît ça !!!

Merci de votre participation et bonne négociation !

Syndicalement,
L'exécutif du syndicat